



## **Sgen-CFDT des Pays de Loire**

9, place de la Gare de l'Etat, case postale  
n°9

44276 Nantes Cedex 2

Téléphone : 02 51 83 29 30

[sngen@cfcdtnantes.org](mailto:sngen@cfcdtnantes.org)

### **Questions diverses**

au CDEN de Loire-Atlantique du 19 septembre 2021,

Madame la Directrice académique,

- Quelle évolution du nombre de postes d'AESH pourvus et non pourvus à ce jour ?
  
- Des dotations en AED supplémentaires avaient été octroyées du fait de la mise en place du protocole sanitaire. Ce protocole existe encore, qu'en est-il de cette dotation ? Existe-t-il des postes non pourvus ?
  
- Combien de postes de personnels contractuels alternants sont pourvus dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré ?
  
- Combien de postes de contractuels recrutés pour compenser les classes où un enseignant est manquant dans le premier comme dans le second degré ? Concernant le 2<sup>d</sup> degré pouvez vous préciser les matières ?  
Le Sgen-CFDT avait demandé à ce que ce soient les lauréats sur liste complémentaire des concours qui soient recrutés.
  
- Le Sgen-CFDT s'interroge sur les postes RASED et les postes d'enseignants référents vacants, combien sont-ils ? Et comment comptez-vous y pourvoir ?
  
- Pour les établissements ou les écoles qui accueillent un dispositif ULIS, l'inclusion des élèves dans les classes, parfois accompagnés de l'AESH, nécessite une attention particulière des effectifs dans ces classes. Quelle attention avez-vous ou porterez-vous à ces écoles ou à ces établissements ayant un dispositif ULIS ?
  
- Quelle proportion de TZR et remplaçants du 1<sup>er</sup> degré déjà affectés sur un remplacement long dès le 1<sup>er</sup> jour de classe ? Et donc quels sont à ce jour les moyens disponibles pour effectuer des remplacements ?
  
- Combien de personnels administratifs vacants cette année dans des services déjà en sous-effectif chronique ? Nous vous informons des remontées de nombreux collègues qui ne parviennent pas à joindre les services du rectorat ou de la DSDEN pour répondre à leur demandes professionnelles.